



Conseil communal du Chenit

RAPPORT

De la Commission permanente des Finances du Conseil communal

Objet : Préavis 02/2025 – Assainissement du passage à niveau, réalisation de traversées sous les voies pour les collecteurs communaux et construction de WC publics à la gare du Sentier

*Au Conseil communal du CHENIT,
Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs,*

La Commission des finances s'est réunie **le lundi 17 février 2025** pour l'étude de ce préavis. Etaient présents à cette occasion :

- M. Pierre-Olivier Capt, UDI, Président
- M. Didier Vaucher, UDI
- M. Julien Mathey, F3, en remplacement de M. Marc Ferrari excusé
- M. Nicolas Guignard, RV
- M. Eric Rochat, RV

La pertinence de ce préavis est traitée par la commission Ad'hoc, et n'est pas mise en doute par les membres de la COFIN.

Il s'agit en fait de trois projets qui sont intimement liés aux travaux décidés par TRAVYS.

La réfection du passage à niveau

La commune n'a pas le choix. Le financement de ce chantier est défini par la loi fédérale des chemins de fer. Le coût est réparti par moitié entre TRAVYS et la Commune du Chenit.

Réalisation de trois traversées sous-voies de collecteurs eau claire et eaux usées « en attente »

La commune saisit l'opportunité de réaliser à moindres coûts les trois traversées sous-voies de canalisations qui seront indispensables dans un futur proche.

Il est à noter que l'ensemble de ces travaux seront réalisés par l'entreprise mandatée par TRAVYS.

Construction de WC publics

Cette réalisation se situe certes à proximité de la gare, en remplacement des WC actuels en cours de démolition. Elle concerne plutôt le tourisme et la population en général que TRAVYS. Il est cependant à relever que TRAVYS met à disposition, à bien plaisir, son bien-fonds pour cela, ce qui est appréciable.

La commission s'est posée des questions sur le coût de cette réalisation qui semble très important. En effet, la construction se fera sur un terrain stable, nul besoin d'enfoncer des pilotis afin de le stabiliser.

Un radier d'environ 6,5m² pour CHF 40'000.00 ça fait quand même CHF 6'150.00 le m²! Y a-t-il une explication à cela ?

Dans le tableau 1, Coûts des travaux du local sanitaire à la ligne « réalisation du radier », est compris le raccordement génie civil. A la ligne suivante, on retrouve des raccordements électrique et eau potable avec honoraires ingénieurs pour encore CHF 40'000.00. Quelle en est l'explication ?

Les frais d'entretiens annuels représentent une charge estimée à CHF 15'000.00. Ne pourraient-ils pas être partiellement couverts par une participation des utilisateurs, ce qui aurait pour autre avantage moins de dégradations par un usage abusif et par vandalisme ?

Les amortissements présentés dans le préavis sont déterminés par MCH2.

Arrivée au terme de l'étude du financement de ce préavis 02/2025, à l'unanimité la Commission des Finances du Conseil communal vous invite, Mesdames et Messieurs à adopter les conclusions suivantes :

1. accorde un crédit de CHF 512'394.00 en guise de participation à l'ensemble de ces travaux ;
2. autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 512'394.00 dans le cadre du plafond d'endettement de 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Le Sentier, le 28 février 2025

Au nom de la Commission des Finances

Eric RoCHAT, rapporteur